



**Bureau communautaire**  
**1<sup>er</sup> décembre 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 22  
Date de la convocation : 25 novembre 2022

**Présents** : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

**Excusés** : D. Michaud, S. Calinon, J.B Gagnoux.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB32/22

#### **Objet**

Attribution d'une aide directe à M. DELAINE pour la réhabilitation d'un local commercial sis 79 rue Pasteur à Dole

**Date de publication** : 08 décembre 2022

Dans le cadre du programme FISAC 2020-2023 (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est prévu un volet permettant de soutenir financièrement les commerçants de proximité ou leur propriétaire pour leur projet de modernisation et de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels.

L'aide est fixée à 30 % maximum du montant des travaux HT éligibles, avec un plafond de 6 000 €. Elle est alors financée à hauteur de 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 50 % par l'Etat.

Monsieur Eric DELAINE a ainsi présenté une demande portant sur la réhabilitation globale de son local commercial situé 79 rue Pasteur à Dole.

Après analyse des devis et des différentes pièces justificatives, ce dossier a été réputé éligible à cette aide. Le montant des travaux s'élève à 15 475,03 € HT ouvrant ainsi droit à une subvention de 4 642 €. Au vu de la réalisation des travaux prévus, il est proposé le versement à Monsieur Eric DELAINE de la part due par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir 2 321 €.

En complément, il est par ailleurs proposé d'acter le versement de la part de l'Etat, sa participation ayant été validée lors du Comité de Pilotage FISAC du 17 novembre 2022. Pour rappel, l'Etat a versé le 18 mars 2021 à la Communauté d'Agglomération une avance de 16 000 € afin de pouvoir réaliser ces avances.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le versement d'une aide d'un montant de 2 321 € à Monsieur Eric DELAINE pour la réhabilitation d'un local commercial sis 79 rue Pasteur à Dole,
- **APPROUVENT** le versement de la part de l'Etat d'un montant de 2 321 €,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Fait à Dole,  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2022,  
Le Président

